

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU CENTRE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE DZENG

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

CENTER REGION

\*\*\*\*\*

NYONG AND SO'O DIVISION

\*\*\*\*\*

DZENG COUNCIL

\*\*\*\*\*

## DECISIONN°008/D/C-DZENG/SG/2024 DU 11/06/2024

PORANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRS N °013/AONO/C-DZENG/ CIPM/ 2023  
DU 23/10/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE DZENG :  
ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG. MAÎTRE D'OUVRAGE

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;  
Vu le décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu la loi N°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023.  
Vu le décret 2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/191 du 02 Mars 2018 ;  
Vu le décret n° 2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2011/048 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/191 du 02 Mars 2018 ;  
Vu la Circulaire N° 00000001/C/MINFI du 04 Janvier 2024, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;  
Vu Les normes en vigueur en République du Cameroun.  
Vu Le dossier d'appel d'offres du dossier d'appel d'offre N°013/ AONO /C- DZENG / CIPM / 2023 DU 23/10/2023 pour la construction de l'hôtel de ville de Dzeng, Département du Nyong et So'o, Région du Centre ;  
Vu La proposition d'attribution n° 007/ L/ CIPM-D ZENG/ 2024 du 04/03/2024 par le Président de la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la Commune de Dzeng ;  
Vu L'arrêté N° 000148/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame AYI Monique Epse NKAMGNA, au poste de Maire de la Commune de Dzeng à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 ;  
Vu Les nécessités de service ;

### DECIDE :

Article1<sup>er</sup> : L'Appel d'Offres National ouvert N°013/AONO/C-DZENG/ CIPM/2023 du 23/Octobre 2023 relatif aux travaux de construction De l'hôtel de ville de Dzeng, Département du Nyong et So'o, Région du Centre :

Est attribuée à **ETS ALMUHAYMIN ENTERPRISE PO BOX : 37NDOP**

pour un montant TFC de **294 773342 (DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-DEUX FRANCS CFA)** pour une durée de Douze (12) mois calendaires.

Article2 : La présente décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

#### AMPLIATIONS :

- FEICOM
- PREF/N.S/MBYO ;
- DDMINMAP/NS ;
- ARMP ;
- DD/MINEPAT/NS ;
- PRESIDENT/CIPM/DZG ;
- SOPECAM ;
- ARCHIVES/CHRONO

